



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Réf. : LA/DEP/2016/022

Objet : **Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Paris, 17 octobre 2003) – Dépôt d'un instrument de ratification par les Îles Cook**

La Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 3 mai 2016, la Directrice générale a reçu l'instrument susmentionné.

Conformément aux dispositions de son article 34, la Convention entrera en vigueur à l'égard de cet État trois mois après la date de dépôt dudit instrument, soit le 3 août 2016.

Cette information vous est communiquée conformément aux dispositions de l'article 37 de la Convention.